Centre
de services scolaire
des Mille-Îles
Québec



Document à l'intention des parents

Évaluation des résultats de l'école au regard du plan de lutte contre l'intimidation et la violence

Nom de l'établissement : **de l'Aquarelle**

La Loi sur l'instruction publique (LIP) prévoit que chaque établissement d'enseignement primaire, secondaire et secteur adulte se dote d'un plan de lutte contre l'intimidation et la violence. Celui-ci doit être évalué annuellement avec le conseil d'établissement.

Actions réalisées pour l'année scolaire : **2025-2026**

- **Enseignement du code de vie**
- **Plans de leçon terminés**
- **Horaire établi pour l'an prochain**
- **Ateliers et animations d'habiletés sociales**
- **Diner Zen (Échecs, UNO)**
- **Anges gardiens**
- **Collaborateurs externes (Halte des proches, organismes communautaires)**

Constats

- **Les manques de respect envers l'adulte sont très rares et souvent rattachés à un manque de gestion**
- **des émotions. (Besoins particuliers des élèves)**
- **Collaboration entre les membres du personnel**
- **Communication rapide avec les parents**
- **Prise en charge rapide des dénonciations ou situations de violence intimidation**
-
-

Actions projetées à notre école pour l'année scolaire :

- **Mozaïk SOI (Indicateurs)**
- **Enseignement des plans de leçon**
- **Poursuite de l'utilisation des billets jaunes et rouges**
-
-
-
-

Tous les documents relatifs au plan de lutte à l'intimidation et à la violence se retrouvent sur le site Internet de l'école.

Autres commentaires

À **l'école de l'Aquarelle, nos interventions s'appuient sur des valeurs de respect, de bienveillance et de persévérance. Nous avons la responsabilité de nous assurer que chaque élève évolue dans un milieu où il se sent en sécurité et respecté.**